

Évaluations Environnementales

Rabat, Maroc
25-27 Mai 2011



Objectifs de la Session

- Comprendre l'objectif et le processus de l'Évaluation de l'impact sur l'environnement (EIA).
- Savoir quand l'USAID requiert une EIA.
- Connaître vos obligations pendant la mise en œuvre du programme.
- Savoir où trouver des ressources et des outils.

Exercices

12.1—Débat au sujet de l'impact sur l'environnement

Qu'est-ce qu'une évaluation de l'impact sur l'environnement?

- Une EIA est un processus systématique pour :
 - identifier les effets potentiels (positifs ou négatifs) qu'un projet ou une activité peut avoir sur l'environnement
 - établir des plans pour suivre et atténuer les impacts négatifs
 - empêcher les activités, qui sont susceptibles de causer un dommage significatif à l'environnement, de se mettre en place
- Le processus d'EIA de l'USAID est exposé dans :
 - la partie 216, titre 22 du Code des règlements fédéraux
 - le chapitre 204 du Système de directives automatisé d'USAID

Pourquoi Mener une EIA ?

- Pour éviter de nuire aux personnes, aux moyens de subsistance et aux ressources naturelles.
- Pour assurer au pays hôte et aux communautés locales que les activités de développement seront mises en œuvre en utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement.
- **C'est une exigence.**

Quand l'USAID Requier-t-elle une EIA ?

- Une EIA est **requis**e pour **toutes** les activités, les projets et les programmes de l'USAID.
- Lisez votre Accord de coopération attentivement ; il peut contenir des exigences spécifiques.

Qui mène une EIA ?

Cela dépend;

- les rôles et les responsabilités pour mener l'évaluation varient en fonction de l'accord et la mission.
- Parfois l'USAID réalisera certaines parties d'une EIA, mais votre organisation peut être responsable de l'intégralité du processus.
- Contactez le Représentant de la mission responsable de l'environnement (MEO) pour les formulaires, les modèles et pour toute question concernant vos responsabilités.

Processus d'EIA

Pendant l'examen initial, toutes les activités du programme sont divisées en quatre catégories :

Exemptée

Exclusion
catégorique

Examen environnemental
initial (IEE) nécessaire

IEE nécessaire
et risque élevé

6

Activités Exemptées

- Rares
- Elles sont généralement limitées aux activités humanitaires d'urgence ou d'aide internationale aux victimes de catastrophe
- Doivent être spécifiées par écrit par le l'administrateur ou l'assistant administrateur de l'USAID
- Si toutes les activités de votre programme sont exemptées, vous ne devrez pas fournir de documents environnementaux à l'USAID

Exemptée

Exclusion
catégorique

Examen environnemental
initial (IEE) nécessaire

IEE nécessaire et
risque élevé

7

Activités Exclues Catégoriquement

- Elles représentent un risque tellement faible d'affecter négativement l'environnement que *par leur nature*, elles sont exclues de la vérification environnementale
 - *Exemples* : Transferts d'informations, études et formation sur la conscientisation de la communauté
- Si toutes les activités de votre programme **répondent à ce critère**, contactez votre mission pour demander les formulaires d'exceptions adé

Exemptée

Exclusion catégorique

Examen environnemental initial (IEE) nécessaire

IEE nécessaire et risque élevé

Examen Environnemental initial (IEE) Nécessaire

Un IEE est une vérification préliminaire pour évaluer les conséquences environnementales raisonnablement tangibles d'un projet ou d'une activité proposée.

Vous devez mener un IEE lorsqu'aucune activité de votre programme n'est exemptée ou catégoriquement exclue.

Exemptée

Exclusion catégorique

Examen environnemental initial (IEE) nécessaire

IEE nécessaire et risque élevé

Examen Environnemental Initial (IEE) Nécessaire

Un IEE apporte une base factuelle pour que l'USAID décide si elle :

- Donne suite au programme en utilisant un Plan d'atténuation et de suivi environnemental (EMMP), qui est habituellement soumis avec l'IEE ; ou
- exige une évaluation environnementale (EA).
 - EA : une étude détaillée des effets significatifs, raisonnablement tangibles sur l'environnement (à la fois bénéfiques ou nuisibles) d'une activité proposée

Exemptée

Exclusion
catégorique

Examen environnemental
initial (IEE) nécessaire

IEE nécessaire et
risque élevé

Examen Environnemental Initial (IEE) Nécessaire

Pour commencer un IEE, dressez une liste de vérification qui décrit brièvement les activités du projet à mettre en œuvre et les ressources naturelles qui seront affectées.

Les activités typiques qui doivent être examinées dans un IEE comprennent:

- l'emplacement du projet
- la demande de ressource
- la réglementation et la production de déchets

Exemptée

Exclusion
catégorique

Examen environnemental
initial (IEE) nécessaire

IEE nécessaire et
risque élevé

Examen Environnemental Initial

- Pour chaque activité du programme, quatre réalisations possibles :

	Conclusion	Réalisation	Terme de l'USAID
1	Nuisance environnementale importante	Procédez à une évaluation environnementale (EA) ou repensez le projet	« DÉTERMINATION POSITIVE »
2	AUCUNE nuisance environnementale importante	Le projet a passé une vérification environnementale	« DÉTERMINATION NÉGATIVE »
3	AUCUN impact important sur l'environnement : <i>avec l'atténuation et le suivi appropriés</i>	En ajoutant une atténuation à la conception du projet, le projet passe une vérification environnementale	« DÉTERMINATION NÉGATIVE AVEC DES CONDITIONS »
4	Informations insuffisantes	Vous devez terminer l'IEE avant de pouvoir dépenser les fonds d'USAID	« REPORT »

12

IEE Nécessaire et Risque Élevé

- USAID considère que certains types d'activités représentent un risque élevé de nuire à l'environnement et déclenche automatiquement une évaluation environnementale.
- Exemples :
 - Irrigation ou gestion de l'eau
 - Drainage
 - Développements de nouvelles terres
 - Centrales
 - Pour une liste complète des activités, voir Reg. 216.2(d)(iii).

Exemptée

Exclusion
catégorique

Examen environnemental
initial (IEE) nécessaire

IEE nécessaire
et risque élevé

13

Reg. 216 Récapitulatif du Processus de Conformité

	Étape du processus d'EIA	Effectuée sur	Terminologie d'USAID
Complexité accrue ↓	Examen ↓	Toutes les activités	
	Étude préliminaire ↓	Toutes mais urgences et activités au risque le plus faible	IEE (examen environnemental initial)
	Étude EIA complète	Activités au risque le plus élevé tels qu'identifiés par l'examen ou l'étude préliminaire	EA (étude d'évaluation environnementale)

Graphique adapté à partir du : Manuel de formation sur les procédures environnementales
http://www.usaid.gov/our_work/environment/compliance/ane/epm/chapter_2.pdf

14

Examen Environnemental Initial Général

- Si un bénéficiaire souhaite mettre en œuvre des activités à petite échelle qui ne sont pas entièrement définies lors de la conception du projet et de la remise de la proposition, un IEE général peut être utilisé pour accélérer le processus de conformité.
- Avec un IEE général, les organismes subventionnés réalisent une version condensée du processus de vérification environnementale.
 - *Contactez votre mission pour les détails concernant l'IEE général.*

15

Processus D'approbation de l'USAID

- **Étape 1—Le bénéficiaire examine les activités** : le bénéficiaire effectue un premier examen de toutes ses activités.
- **Étape 2—Le bénéficiaire soumet les documents** : excepté si toutes ses activités sont exemptées, le bénéficiaire soumet les documents, soit un *brouillon d'IEE* ou une *demande d'exclusion catégorique* à la mission.
- **Étape 3—USAID vérifie les documents** : lors de la vérification du brouillon d'IEE ou de la demande d'exclusion, le représentant de la mission responsable de l'environnement (MEO) peut suggérer des révisions.
- **Étape 3a—Le bénéficiaire révise les documents** : *si besoin*, le bénéficiaire utilise la ressource d'USAID pour réviser l'IEE ou la demande d'exclusion.
- **Étape 4—Les documents finaux sont soumis** : Les documents finaux sont envoyés au Représentant de l'environnement local et/ ou au représentant du bureau de l'environnement.

16

Processus D'approbation de l'USAID (suite)

Dès la réception des documents finaux, l'USAID répondra de l'une des façons suivantes :

- **Étape 5a—USAID approuve les documents** : Dans la plupart des cas, l'IEE sera suffisant, et le Représentant de l'environnement local et/ou le représentant du bureau de l'environnement approuvera vos documents, et les activités de votre projet peuvent continuer.
- **Étape 5b—USAID formule une demande supplémentaire** : Dans les cas où l'IEE indique que des activités auront des impacts nuisibles significatifs qui ne peuvent pas être atténués, USAID exigera :
 - 1) une EA ;
 - 2) des changements dans les activités prévues ; ou
 - 3) des changements dans le Plan d'atténuation et de suivi environnemental (EMMP) ou dans les parties de l'IEE.

17

Intendance Environnementale

Votre obligation d'être en conformité avec les réglementations environnementales de l'USAID ne prend pas fin lorsque votre programme commence !

Tout au Long de L'existence de Votre Programme/Projet

- Vous êtes tenu de
 - remplir une fiche d'impact environnemental (ESR) **chaque année**.
 - L'ESR décrit ce que vous avez fait pour être en conformité avec votre EMMP.
 - En vous basant sur l'ESR, il est possible que vous deviez modifier vos documents environnementaux approuvés.
 - Demandez l'approbation pour modifier toute activité existante ou pour en ajouter des nouvelles.

Exercice 12.1—Débat au sujet de l'impact sur l'environnement

Objectif: Penser à l'impact environnemental de votre projet.

Instructions: Avec vos collègues de l'organisation, réfléchissez aux façons (positives ou négatives) dont les activités de votre projet DGP affectent l'environnement 10 minutes

Résumé

- Compréhension de l'objectif et du processus de l'Évaluation de l'impact sur l'environnement (EIA).
- Connaissance de la période où l'USAID requiert une EIA.
- Connaissance de vos obligations pendant la mise en œuvre du programme.
- Connaissance des lieux où trouver des ressources et des outils.

Ressources et Références

- Partie 216, titre 22 du Code des règlements fédéraux (Reg. 216)
 - http://www.usaid.gov/our_work/environment/compliance/22cfr216.htm
- Chapitre 204 du Système de directives automatisé d'USAID
 - <http://www.usaid.gov/policy/ads/200/204.pdf>
- Gestion et conception respectueuses de l'environnement pour les partenaires et les programmes en Afrique : *Formation sur les procédures environnementales d'USAID*
 - <http://www.encapafrika.org/eptm.htm>

Questions et Commentaires

